

24h/24 - Depuis chez vous, à toute heure, vous pouvez effectuer vos **démarches administratives en ligne** : demande de permis de conduire, immatriculation ou pré-demande de titre d'identité.

L'État simplifie vos démarches et dématérialise ses procédures

À partir du 05 février 2019, un **Point**

Numérique est disponible à la sous-préfecture d'Altkirch.



Munissez-vous des pièces justificatives nécessaires pour déposer votre demande (*par exemple : justificatif de domicile, justificatif d'identité, ancienne carte grise, ancien permis de conduire, formulaire de visite médicale...*), de votre identifiant et votre mot de passe *France connect* et, pour une demande de permis, d'une photo qui respecte la norme réglementaire.

Rappel : passeports et cartes nationales d'identité

Sont à demander auprès d'une **mairie équipée d'un dispositif de recueil** (liste sur le site Internet : www.haut-rhin.gouv.fr).



ASTUCE : Pour gagner du temps : remplissez une pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr>

La sous-préfecture d'Altkirch vous accompagne dans vos démarches.

Horaires d'ouverture du point numérique*

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
09h00 – 12h00

* changement d'horaire possible durant la saison estivale

Immatriculation



Les demandes d'immatriculation doivent être réalisées par internet **ou par des professionnels habilités** (garage, concessionnaire...).

Vous souhaitez...

- déclarer la vente de votre véhicule ;
- changer de titulaire (achat d'un véhicule d'occasion)
- modifier votre adresse (changement de domicile) ;
- refaire votre certificat d'immatriculation (duplicata suite à une perte ou un vol, titre détérioré...)
- immatriculer un véhicule venant de l'étranger, poser une question... (rubrique : *je souhaite faire une autre demande*) ;
<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- *ou obtenir un certificat de situation administrative (non-gage)*
<https://siv.interieur.gouv.fr>

Connectez-vous facilement !



FranceConnect vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces quatre comptes : Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr, de La Poste ou de Mobile Connect et moi ?

*Aucune inscription au préalable.
Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe.*

<https://franceconnect.gouv.fr/>

Permis de conduire



Les demandes de permis de conduire se font **uniquement par voie dématérialisée.**

Vous souhaitez vous inscrire au permis de conduire (réussite à l'examen ou extension de catégorie), **demandez un permis de conduire :**

- en cas de perte, de vol ou de détérioration (duplicata) ;
- d'expiration de la durée de validité (y compris le groupe lourd) ;
- de changement d'état-civil ;
- de réussite à l'examen ;
- d'une annulation ou d'une invalidation ;
- pour valider un diplôme professionnel ou convertir un brevet militaire ;

connaître votre solde de points ou demander un permis de conduire international,

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous souhaitez passer en commission médicale,

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

Pour échanger un permis de conduire étranger:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>